

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 13 octobre 2026

Le treize octobre deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, GENSSE Thierry, HAMON Benoît, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : FRESCA-FANTONI Christine, SCHMITT Thomas et SORGNIARD Catherine (procuration à Loïc DAUNAY).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Alexandra DEBAUGNIES

2026.70 Déviation de Plancoët – Poursuite des études – Coût total des travaux et participations financières

Le projet de déviation de Plancoët est inscrit en opération prioritaire en études dans le Schéma Départemental d'Aménagement Routier (SDAR) porté par le Département des Côtes d'Armor.

Le projet, situé sur les communes de Pluduno (Val d'Arguenon), Saint-Lormel et Plancoët, consiste à contourner l'agglomération de Plancoët en reliant la RD 768 à l'Ouest (giratoire de la Millière) et la RD 794 à l'Est (giratoire du Frêne).

La réalisation de cette déviation a pour objectifs de :

- Améliorer et de sécuriser les itinéraires RD 768 et Rd 794, axes structurants pour le quart Nord-Est du Département,
- Supprimer le trafic de transit dans le centre-ville de Plancoët et ainsi améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants de l'agglomération,
- Faciliter les liaisons vers et depuis les pôles économiques que constituent Dinan d'une part et Lamballe d'autre part, notamment pour le secteur agroalimentaire,
- Permettre une desserte efficace du littoral depuis les terres, les RD 768 et RD 794 se présentant comme un itinéraire parallèle à la route côtière RD 786.

Il est à rappeler que le Département a la perspective de cette déviation depuis plusieurs années et que le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a déjà délibéré sur un premier plan de financement le 17 juillet 2017 sur un montant approximatif de 15 million d'euros, selon la clé de répartition suivante : 70% Département et 30% bloc local (Agglomération et communes concernées).

A noter cependant que l'expression du bloc local s'est faite sur une base numéraire et non en pourcentage du total des travaux.

Les Communes de Plancoët, Pluduno (Val d'Arguenon), Saint-Lormel, Créhen, Landébia et Saint-Pôtan ont ainsi fait le choix d'accompagner le projet sur la base de :

- Plancoët : 1 000 000 €
- Pluduno : 250 000 €
- Saint-Lormel : 250 000 €
- Créhen : 250 000 €
- Saint-Pôtan : 50 000 €
- Landébia : 50 000 €

Dinan Agglomération s'est exprimée quant à elle pour un engagement de 2 450 000 €, considérant par ailleurs qu'elle prenait en charge à 50 % le coût des études avec le Département.

Depuis lors, le projet a connu un certain nombre d'évolutions, notamment s'agissant du tracé définitif à retenir. Le montant des travaux a été également réévalué à plusieurs reprises par le Département sans que les collectivités n'aient été invitées à délibérer de nouveau sur leurs engagements.

Le Département, après consultation des communes, a choisi de retenir le tracé historique dans sa version submersible (annexe n°1). Le 24 avril 2023, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération avait quant à lui indiqué qu'il se rallierait à la position du Conseil Départemental.

Les caractéristiques techniques du tracé ont été approfondies par des études d'avant-projet soumises à une 2^{ème} concertation publique du 15 janvier au 18 mars 2025 par le Département.

Par délibération, en date du 22 septembre 2025, la Commission Permanente du Département a arrêté le bilan de la deuxième phase de la concertation publique relative au projet d'aménagement de la déviation de Plancoët.

Considérant l'évolution du projet depuis les premières délibérations des collectivités en 2017 et 2018, et aussi que la décision de participation relève des assemblées délibérantes et non du COPIL, le Président de Dinan Agglomération a demandé au Président du Département de solliciter les collectivités cofinanceurs du bloc local sur la base du nouveau montant des travaux.

Le coût des travaux, estimé en 2017 à 15 000 000 €, est ainsi désormais de 22 170 000 € TTC (en valeur mars 2026 et FCTVA déduit).

La participation du Département à hauteur de 70% du coût des travaux s'élèverait en conséquence à 15 519 000 €.

Il convient de préciser que le Département prend en charge 50% du montant des études (autre moitié à charge de Dinan Agglomération) et 100% des acquisitions foncières (annexe n°2 – répartition du coût global de l'opération).

La participation du bloc local est ainsi sollicitée pour 6 651 000 € au lieu de 4 600 000 € initialement prévu, étant précisé ici que cette participation du bloc local intègre la participation du Super U à hauteur de 300 000 €.

Pour la Commune de Saint-Lormel, cette participation serait de 368 406 € au lieu de 250 000 € initialement délibéré.

La participation spécifique de Dinan Agglomération aux travaux serait de 3 624 795 € au lieu de 2 450 000 € (annexe n°3 – simulations plan de financement) à laquelle s'ajoute le financement des études (825 000 € au lieu de 500 000 €). Soit une participation totale de Dinan Agglomération de 4 449 795 € au lieu de 2 950 000 € (+ 1 499 795 €).

Ainsi, considérant ces éléments,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2017.02 du conseil municipal de St Lormel en date du 13 janvier 2017 sur un accord de principe sur la participation financière de la Commune au projet de la déviation de Plancoët et sur les aspects techniques du projet,

VU la délibération n° 2018.69 du conseil municipal de St Lormel en date du 23 novembre 2018 sur un accord sur le financement de la déviation de Plancoët (5% soit 250 000 € maximum pour la Commune), sous réserve que les travaux soient réalisés dans la continuité de l'étude, afin de ne pas avoir à effectuer une nouvelle étude coûteuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR et une ABSTENTION (Muriel DEPARTOUT) :

- Emet un avis favorable à la poursuite du projet par le lancement des études de projet,
- Prend acte du coût total des travaux, estimé à 22,10 M€ HT (valeur 2026), soit 22,170 M€ TTC FCTVA déduit au stade avant-projet,
- Approuve la participation financière de la Commune de Saint-Lormel aux travaux, pour un montant de 368 406 € qui sera appelé par le Département à l'issue de la déclaration d'utilité publique du projet et de l'autorisation environnementale (2028-2029), auquel s'ajoute un cofinancement des autres communes et de Dinan Agglomération,
- Demande au Département un versement en deux phases de la participation.

Pour extrait conforme,

Le 13 octobre 2026

Secrétaire de séance

Alexandra DEBAUGNIES

P/ le Maire,

Loïc DAUNAY

Adjoint au Maire

